



**Le Ministre de l'Enseignement supérieur, chancelier des ordres académiques, a fait une mise au point ce mardi 03 janvier 2023, pour indiquer qu'il n'y aura pas d'augmentation des droits universitaires.**

Le Minsup s'est exprimé en faux contre une rumeur qui laissait croire que les droits universitaires dans les établissements publics vont passer à la hausse. **«*Contrairement à la rumeur qui circule sur les réseaux sociaux, les droits universitaires sont fixés à ?? ??? ????? par le décret N° 1993/033 du 19 janvier 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°79/186 du 17 mai 1979 fixant les taux de paiement des droits universitaires* »**, peut-on lire dans la note signée par le Pr. Jacques Fame Ndongo.

Cette rumeur est en fait partie d'une publication anonyme, listant les matières dont les coûts font l'objet d'augmentation dans la loi de finances 2023.

Selon le document, les droits universitaires passent de 50 000 FCFA à 300 000 FCFA par étudiant et par année académique. Ledit document présente d'autres augmentations telles que celle des frais du timbre fiscal qui passe de 1000 FCFA à 1500 FCFA entre autres.

-Les droits de timbre des véhicules de 14 à 20 CV passent de 50.000 à 75.000 fcfa.

- Les droits de timbre passent des véhicules de 14 à 20 CV passent de 150.000 fcfa à 200.000 fcfa.

-Droits universitaires de 50.000 fcfa à 300.000 fcfa